



2022.03818

P.P. CH-1951
Sion

A-PRIORITY Poste CH SA

Monsieur
Alain Berset
Conseiller fédéral
Département fédéral de l'intérieur (DFI)
Inselgasse 1
3003 Berne



Date **21 SEP. 2022**

Procédure de consultation - Modification de l'OAMal et de l'OPAS : mesures de réduction des coûts, prise en charge de cas particuliers et mesures visant à accroître la sécurité juridique

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous vous remercions pour votre invitation du 3 juin 2022 relative à la procédure de consultation citée en référence et vous faisons part ci-après de la prise de position du Gouvernement valaisan.

Le Conseil d'Etat du canton du Valais a examiné les propositions principalement sous l'angle de la sécurité de l'approvisionnement et de l'égalité de traitement entre les assurés.

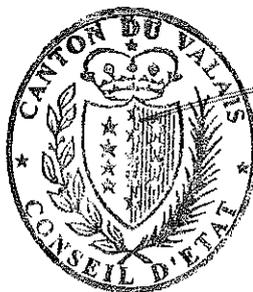
Cela étant le canton du Valais partage pleinement la position de la CDS et pour le détail nous vous renvoyons à celle-ci.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président

Roberto Schmidt



Le chancelier

Philipp Spörri

Copie à Leistungen-Krankenversicherung@bag.admin.ch
gever@bag.admin.ch